

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A. En argent 39. francs, en bled 8. sacs fixe & environ 2 sacs de javelles pendant les moissons, bois 4. Chars, & un Chenevier d'environ un quarteron & un petit jardin que la Commune donne.

B. Les enfans payent chacun un quarteron de bled, la Commune & la Bource des Lavras font le reste pour accomplir les 8. sacs.

L'école ne possède aucun de ces articles

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

- Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- District
- Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

1°. Mex.

a. Village

b. Commune proprement dite.

c. Anaxe de Wiffens la Ville Agena de Mex.

d. Colonnay.

e. Léman.

2°. Les plus éloignées sont à 290. Pas.

Le Village est composé de trente Maisons en rond.

3°. Vaux rière Mex en deux Maisons.

a. Les dit Vaux un quart d'heure.

b. Dans les dit Vaux il n'y en a point présentement qui la fréquentent.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4°. L'école de Max et environs des écoles indiquées dans l'article suivant dont les plus éloignées à une lieue, sont Daillens, et Boudens.

a. Wussens la Ville, Bussigny, Crisviers, Villars, Ste Croix, Sullens, Boudens et Denthal.

5°. La prière, la lecture, les Catechismes, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique et le Chant des Psaumes.

6°. Pendant toute l'année.

7°. Le Nouveau Testament de N. S. J. Christ, Le Catechisme d'Osterwald et les Psaumes, Psaumes et Palettes.

8°. Avec soumission et respect.

9°. Six heures.

10°. Les garçons et filles fréquentent la même école, et sont classés par leurs talens, afin de leur donner de l'émulation.

a. L'examen se faisait par le Pasteur en présence du Consistoire, et du Gouverneur. Il en nommait deux qui étoient présentés aux cy devant Seigneurs du lieu pour en faire choix.

b. De l'Abbaye du Lac de Joux.

c. Daniel Gelaz.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison; & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

d. Cinquante ans, trois mois.

e. Six dont trois à l'école.

f. Vingt quatre ans quatre mois.

g. Instituteur à Chavannes sur le Veiron trois ans et demi et au Pont en la Vallée du Lac de Joux deux ans.

h. Dans ces moments de loisir il travaille de sa profession de Cardonnier.

12°. Vingt quatre.

a. b. En hiver de tous, en été les plus grands sont occupés aux ouvrages de la Campagne.

a. Une Rose par pie, et une petite Scitorée en Pré le tout cultivé à ses frais.

b. Quarante et un franc douze sols.

c. Les cy devant Seigneurs de Max donneront pour la formation de la Pension Chacun une Rose ou site en Champ.

d. Ils n'y ont rien de commun.

14°. On ne paye rien.

15°. Une Chambre, Cuisine et Galetaz.

a. Il a besoin de réparation.

b. La Chambre de l'école sert de logement pour le Regent.

c. Il habite dans la maison de l'école.

d. La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

4. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Certifié conforme
Louys Thelin Agent
National

A. *En argent quarante quatre francs.*
En bled mesure de Lausanne vingt quaterrens.
Vin point.
Pots un char.
 B. *Le cy devant Etat de Berne donna un Capital*
de Cent Ecublans pour la Creation de la pension
aux fins d'aider la Commune d'avoir son Prie
dans le lieu d'aujourd'hui de Villars la Ville faisoit
auparavant celui de Villars Ste Croix et de Max.

Elle ne retire aucun profit sur les questions
cy Contre.

Etat de l'Ecole
de Max

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Sullens.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un Village.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune proprement dite.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Cheseaux; Agence de Sullens.*
- d. District *De Cossonay.*
- e. Canton *Du Seman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- Il n'y en a aucune, que dans l'enceinte du Village.*
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- Il n'y a que le Village même.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- L'Eloignement n'est pas grand, puisqu'on ne sort pas du Village.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?
- Il n'y a que ceux du Lieu; dont le nombre se verra cy après.*